

RICHEMONT

CONVOCAZIONE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Compagnie Financière Richemont SA
aura lieu le mercredi 9 septembre 2009 à 14 heures,
au Mandarin Oriental Hôtel, Quai Turretini 1, 1201 Genève.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activité

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale, après lecture des rapports de l'organe de révision, d'approuver les états financiers consolidés du Groupe, les états financiers de la Société ainsi que le rapport du Conseil pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009.

2. Affectation du bénéfice

Le bénéfice à disposition pour l'exercice se terminant au 31 mars 2009 s'élève à CHF 1 835 712 704. Le Conseil d'Administration propose de payer un dividende de CHF 0.30 par action Richemont. Ce résultat équivaut à CHF 0.30 par action au porteur 'A' de la Société et à CHF 0.03 par action nominative 'B' de la Société. Le montant total payable à titre de dividende s'élève à CHF 172 260 000, sous réserve de la renonciation par Richemont Employee Benefits Limited de faire valoir son droit au dividende sur environ 18 millions d'actions Richemont 'A' détenues en dépôt. Le Conseil d'Administration propose de reporter le solde du bénéfice disponible de la Société au 31 mars 2009 après paiement du dividende au nouvel exercice.

3. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009.

4. Election du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose de renouveler pour une année les mandats respectifs des membres ci-après mentionnés: Messieurs Johann Rupert, Jean-Paul Aeschimann, Dr. Franco Cologni, Lord Douro, Yves-André Istel, Richard Lepeu, Ruggero Magnoni, Simon Murray, Alain Dominique Perrin, Norbert Platt, Alan Quasha, Lord Renwick of Clifton, Jan Rupert, Prof. Jürgen Schrempp ainsi que Madame Martha Wikstrom.

5. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de renouveler pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité d'organe de révision des états financiers consolidés du Groupe et des états financiers de la Société.

Les états financiers du Groupe et de la Société, les rapports de l'organe de révision ainsi que le rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009 pourront être consultés au siège de la Société à compter du 27 juillet 2009. Une copie des états financiers, des rapports de l'organe de révision ainsi que du rapport du Conseil d'Administration, figurant dans le rapport annuel 2009 de Richemont, pourra être envoyée aux actionnaires qui en font la demande.

Les cartes d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire et les bulletins de vote pourront être retirés par les détenteurs d'actions au porteur jusqu'au 4 septembre 2009 contre dépôt de leurs certificats d'actions aux guichets des banques suivantes: UBS SA, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, Banque Vontobel SA ainsi que Pictet & Cie. Les cartes d'admission ne seront pas fournies par la Société elle-même.

Les actions déposées resteront bloquées jusqu'à la fin de l'Assemblée. Aucune carte d'admission ne sera délivrée le jour de l'Assemblée Générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un tiers qui ne doit pas être nécessairement être actionnaire de la Société. Le formulaire de procuration figure au verso de la carte d'admission. Conformément à la législation suisse, chaque actionnaire peut également se faire représenter à l'Assemblée Générale par la Société, par une banque ou un établissement similaire ou par Maître Françoise Demierre Morand de l'Etude Gampert & Demierre, Notaires, 19 rue du Général-Dufour, CH-1204 Genève, qui agira comme représentant des actionnaires. Sauf instructions contraires indiquées explicitement sur les procurations, les droits de vote seront exercés dans un sens favorable aux propositions du Conseil d'Administration. Les instructions pour les votes par procuration doivent être reçues par la Société ou le représentant indépendant au plus tard le vendredi 4 septembre 2009.

L'Assemblée sera tenue en anglais avec une traduction simultanée en français.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d du Code des Obligations Suisse sont priés de communiquer à la Société le plus rapidement possible, et au plus tard lors du contrôle des entrées avant le commencement de l'Assemblée Générale, le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent ainsi que le numéro de référence de leurs cartes d'admission. Peuvent être considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la Loi Fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gestionnaires de fortune professionnels et les fidéicommissaires.

Pour le Conseil d'Administration:

Johann Rupert
EXECUTIVE CHAIRMAN

325725

Norbert Platt
GROUP CHIEF EXECUTIVE OFFICER

Genève, le 27 juillet 2009